



Abonnement **PARTENAIRE**

RESPONSABLE

Nom :
Prénom :
Numéro de téléphone :
e-mail :

ÉTABLISSEMENT

Nom :
Adresse complète :
.....
Numéro de téléphone 1 :
Numéro de téléphone 2 :
e-mail :
Site internet :
Facebook :
Instagram :
YouTube :
Autre :

ABONNEMENT CHOISI **STANDARD** **MEDIUM** **PREMIUM**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : Définitions

Chacune des expressions mentionnées ci-dessous, qu'elle soit employée au singulier ou au pluriel, aura dans les présentes la signification suivante :

- Anomalie : désigne tout défaut, non-conformités aux spécifications, incident de tout ou partie d'une Solution Informatique.
- Contrat ou Convention : Désignent le présent contrat, et ses éventuelles annexes qui forment un tout indivisible
- Documentation : désigne tout support publicitaire
- Force majeure : désigne tout événement, hors du contrôle d'une partie, rendant impossible l'exécution de ses obligations, telles que notamment : interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, conflits sociaux.
- Site web ou site Internet: désigne l'une des solutions informatiques, en ce compris ses

logiciels et progiciels, éditées l'Éditeur et sa documentation associée.

- Logiciels tiers : Désignent tous les logiciels dont L'Éditeur ne détient pas les droits de propriété.

- Mise à jour : désigne la (les) modification(s) proposée(s) et apportée(s) par l'Éditeur au site internet <https://luchon.dantan.guide> aux fins de correction d'anomalie, d'évolution, de mesure préventive dans le cadre d'un service de maintenance ou d'assistance.

- Utilisateur ou Licencié ou Client : désignent toute personne physique ou morale profitant d'une prestation de service réalisée par L'Éditeur et/ou tout Utilisateur d'une Solution Informatique éditée par L'Éditeur.

- Cookie : un petit fichier stocké sur un serveur dans le terminal (ordinateur, téléphone, etc.) d'un utilisateur et associé à un domaine web (c'est à dire dans la majorité des cas à l'ensemble des pages d'un même site web).

- Éditeur : prestataire qui met à disposition du public, des pages sur internet (il sélectionne les contenus, les assemble, les hiérarchise et les met en forme sur un support de communication en ligne)

ARTICLE 2 - Objet de la convention

L'Éditeur, Monsieur Patrick Raymond René BAILLON, propose au client des prestations dans le cadre de l'utilisation de son site internet, et notamment une promotion du client sur le site Web <https://luchon.dantan.guide>.

Les caractéristiques des prestations offertes sont définies au choix selon les trois formules d'abonnement ci-dessous :

Abonnement **STANDARD 10 €** / mois

- Votre entreprise sur la carte interactive
- Logo haute définition de votre entreprise
- Présentation de votre entreprise
- Toutes vos coordonnées de contact
- Liens vers site et réseaux sociaux

Abonnement **MEDIUM 15 €** / mois

- Votre entreprise sur la carte interactive
- Logo haute définition de votre entreprise
- Présentation de votre entreprise
- Toutes vos coordonnées de contact
- Liens vers site et réseaux sociaux
- Galerie photo de votre entreprise
- Présentation vidéo de votre entreprise

Abonnement **PREMIUM 20 €** / mois

- Votre entreprise sur la carte interactive
- Logo haute définition de votre entreprise
- Présentation de votre entreprise
- Toutes vos coordonnées de contact
- Liens vers site et réseaux sociaux
- Galerie photo de votre entreprise
- Présentation vidéo de votre entreprise
- Vous figurez sur un parcours interactif

Tous les éléments de l'entreprise mis en ligne sur le site WEB par l'Éditeur doivent être transmis par le Client.

L'Éditeur ne fournit aucun élément.

Les parties conviennent que leurs relations relatives à l'utilisation du site web <https://luchon.dantan.guide> seront régies exclusivement par le présent contrat à l'exclusion de toute autre condition préalablement disponible sur quelque support que ce soit.

Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

Le fait de souscrire un abonnement au site web <https://luchon.dantan.guide> implique l'acceptation expresse et sans réserve par le client de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans le présent document.

ARTICLE 3 - Obligations de l'Éditeur

L'Éditeur s'engage à mettre en ligne le site Internet ou WEB et que celui-ci soit accessible et utilisable pendant la durée du présent contrat et ce conformément à l'abonnement souscrit.

Il s'engage à former l'utilisateur et les utilisateurs autorisés à l'utilisation du site Web <https://luchon.dantan.guide>.

L'Éditeur s'engage à prendre toutes les précautions appropriées pour faire face à un éventuel dysfonctionnement dans le cadre de son utilisation, en particulier par la mise en place de procédures de diagnostics d'incidents et de contrôles réguliers des résultats et des éventuelles sauvegardes.

L'Éditeur s'engage à rendre accessible les fonctionnalités du site internet 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le service offert par le site Internet a un objectif de disponibilité de 99 %. L'Éditeur se réserve toutefois le droit de restreindre, totalement ou partiellement, l'accès au site web afin d'assurer la maintenance des données, la mise à jour des fonctionnalités de son site web, ainsi que la sauvegarde des données. L'Éditeur fera tout son possible pour prévenir son client, dans un délai raisonnable, des opérations de maintenance à intervenir. Il s'engage par ailleurs à ne pas rendre indisponible le site Internet et ses fonctionnalités pendant un temps excessif.

ARTICLE 4 - Obligations du client

Le Client s'engage à utiliser les logos, QR code, brochures, dépliants, affiches et tout élément de publicité et commercialisation éventuellement remis par l'Éditeur afin de proposer un parcours historique.

Le Client s'engage également à promouvoir le parcours historique proposé par l'Éditeur et sous le nom de ce dernier sur l'ensemble des réseaux sociaux et de ses outils de communications.

Il appartient au Client d'apporter la preuve de la défaillance de l'Éditeur dans l'exécution de ses obligations.

Le client déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de la transmission d'informations par le réseau Internet, ainsi que les coûts propres à la connexion à ce réseau. Il lui appartient, notamment, de prendre toutes mesures appropriées pour être protégé d'une contamination par d'éventuels programmes malicieux.

ARTICLE 5 - Propriété Intellectuelle

4.1. - L'Éditeur garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur le site internet <https://luchon.dantan.guide>.

4.2. – L'Editeur conserve la propriété intellectuelle du site internet luchon.dantan.guide.

4.3 – La Documentation réalisée par le client utilisant le site internet luchon.dantan.guide est et reste la propriété unique et exclusive de l'Editeur. Elle sera présentée à l'Editeur avant toute publication.

4.4. – Pour sa part, l'Éditeur déclare être le légitime détenteur de tous les droits d'utilisation et de propriété intellectuelle relatifs aux éléments qu'il pourrait être amené à mettre à la disposition de l'utilisateur dans le cadre du contrat. À défaut, et en cas de revendication des tiers, il fera son affaire personnelle et supportera seul toutes les conséquences de telles revendications, garantissant ainsi le client contre tous recours.

ARTICLE 6 - Clause de non-concurrence

Par les présentes, le client s'engage à ne pas concurrencer directement le parcours historique de l'Éditeur ou à réaliser tout parcours historique identique dans une autre ville ou dans un autre village ou en qualité de Consultant d'un tiers Entrepreneur, pour toute la durée du présent contrat, et pendant les 5 années, suivant le terme du présent contrat. Cette clause est applicable à la France métropolitaine.

La non-observation de cette clause entrainera la résiliation du présent contrat, en application des dispositions de l'article « 10-1 - Inexécution fautive ».

ARTICLE 7 - Conditions financières

En contrepartie de son ABONNEMENT le clients'engage à payer à l'Éditeur une redevance mensuelle.

Le prix de la redevance est exprimé en euros et hors taxes.

Il existe trois types d'abonnement décrit à l'article 2. À chaque abonnement correspond un prix.

- Abonnement STANDARD 10€HT / mois
- Abonnement MEDIUM 15€HT / mois
- Abonnement PREMIUM 20€HT / mois

Un fois l'abonnement choisi, le client a la faculté de souscrire à l'abonnement supérieur pendant la durée du contrat. Le contrat continue alors pour se terminer à la durée contractuelle initialement prévue.

Sauf accord contraire, toutes les factures de l'Éditeur sont payables nettes et sans escompte, immédiatement à réception par virement sur le compte bancaire de l'Éditeur.

En cas de retard de paiement, le Editeur pourra facturer des pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le client devra régler à l'Éditeur l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 50 Euros.

Les frais complémentaires de recouvrement seront à la charge du client.

Les coordonnées pour les virements bancaires sont les suivantes :

IBAN : FR76 3000 3021 1200 0220 0201 227

BIC : SOGEFRPP

ARTICLE 8 - Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la signature. Il est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par courrier RAR dans les deux mois précédents la date anniversaire du contrat.

ARTICLE 9 - Résiliation anticipée

9-1 - Inexécution fautive

Le présent contrat pourra être résilié par anticipation, par l'une ou l'autre des parties, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations y figurant.

La résiliation interviendra immédiatement sous un délai maximum de 24 heures en cas d'incident grave.

Sauf résiliation immédiate dans le cas énoncé ci-dessus, la résiliation anticipée POUR FAUTE interviendra 8 jours après une mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, indiquant l'intention de faire application de la présente clause résolutoire expresse.

9-2 - Cessation d'activité

Le présent contrat pourra également être résilié par anticipation en cas de liquidation ou redressement judiciaire de l'une ou l'autre des parties dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, et sous réserve, le cas échéant, des dispositions d'ordre public applicables.

ARTICLE 10 - Responsabilité de l'Editeur

L'Editeur ne peut en aucun cas garantir que ses services ne subiront aucun dysfonctionnement eu égard aux difficultés techniques inhérentes au réseau Internet. Il est entendu que sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de perturbation du réseau internet.

L'Editeur ne saurait être tenu pour responsable d'un manquement à l'une ou l'autre de ses obligations si ce manquement a été causé par un événement ayant un caractère de force majeure au sens de la jurisprudence française.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure : les grèves totales ou partielles internes ou externes aux Parties, les intempéries, les épidémies, les blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, les restrictions gouvernementales ou légales, les blocages des réseaux et services de télécommunications et, de façon plus générale, tout autre cas indépendant de la volonté expresse de l'Editeur empêchant l'exécution normale de ses obligations.

ARTICLE 11 - Conséquences de la cessation du contrat

La cessation du présent contrat, pour quelque cause que ce soit, et notamment en cas de résiliation anticipée, entraînera les conséquences suivantes :

11-1 . Comptabilité

La cessation d'activité entrainera l'apurement des comptes entre les parties.

11-2 . Remise de la documentation et du matériel

Dès la fin du contrat, le client remettra immédiatement à l'Éditeur, toutes les documentations, le matériel ou autres rédigés pour son compte.

ARTICLE 12 - Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal judiciaire de TOULOUSE.

ARTICLE 13 - Nullité partielle

L'annulation de l'une des stipulations du présent contrat n'entraînerait l'annulation de celui-ci dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général de la convention.

En cas d'annulation d'une des stipulations du présent contrat, considérée comme non substantielle, les parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

ARTICLE 14 - Documents annexes

De convention expresse, tous les documents annexés au présent contrat en font partie intégrante et forment, avec celui-ci, un ensemble indivisible dans l'esprit des parties.

ARTICLE 15 - Données personnelles - Cookies

Des cookies ou données personnelles sont stockées sur le site internet <https://luchon.dantan.guide>.

Fait à

Bon pour accord
Date et SIGNATURE

.....